



Accès universel à l'eau potable au Bénin



Agence Nationale
de l'Eau Potable
en Milieu Rural

**RAPPORT SEMESTRIEL
SUIVI DU PATRIMOINE ET DES
PERFORMANCES DU SERVICE PUBLIC DE
L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL AU BÉNIN**

Janvier - Juin 2021

SUIVI DU PATRIMOINE ET DES
PERFORMANCES DU SERVICE PUBLIC DE
L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL AU BÉNIN

Janvier-juin 2021

Sigles

AEV	Adduction d'eau Villageoise
ABE	Agence Béninoise pour l'Environnement
AEP	Approvisionnement en Eau Potable
AUE	Associations des Usagers d'Eau
ACEP	Association de Consommateurs d'Eau Potable
ANDF	Agence Nationale du Domaine et du Foncier
ANAEPMR	Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
BF	Borne Fontaine
BP	Branchement Particulier
CAPPP	Cellule d'Appui au Partenariat Public Privé
CCE	Certificats de Conformité Environnemental
CONAFIL	Commission Nationale des Finances Locales
COVID-19	Coronavirus Disease 2019
DAO	Dossier d'Appel d'Offres
DNCMP	Direction Nationale de Contrôle des Marchés Publics
DPF	Développement des programmes de formation
DUP	Déclaration d'Utilité Public
FADeC	Fonds d'Appui au Développement des Communes
FPM	Forage équipé de Pompe à Motricité humaine
GRGES	Guide Référentiel pour la Gestion Environnementale et Sociale
MCVDD	Ministère de Cadre de Vie et du Développement Durable
PAG	Programme d'Actions du Gouvernement

PeHD	Polyéthylène Haute Densité
PGES-C	Les Plans de Gestion Environnemental et Social des Chantiers
PMH	Pompe à Motricité Humaine
PNE-BENIN	Partenariat National de l'Eau Bénin
INSAE	Institut National de la Statistique et de l'Analyse Economique
JMP	Joint Monitoring Programme
PAD	Project Appraisal document
PDAEPMR	Plan Directeur d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
PEA	Poste d'Eau Autonome
PASAEP 24	Projet d'Amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable de 24 villages
PEPEC	Projet Eau Potable pour Ecole à Cantine
PEPRAU	Projet d'approvisionnement en Eau Potable en milieu Rural et d'Assainissement des eaux usées Urbaines
PPGED	Plans Particuliers de Gestion et d'Elimination des Déchets
PPSPS	Plans Particuliers de Sécurité et de Protection de la Santé
PTF	Partenaires Techniques et Financiers
SAEP	Système d'Approvisionnement en Eau Potable
SAEPmV	Système d'Approvisionnement en Eau Potable multi Villages
SNAEP-MR	Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural
SBEE	Société Béninoise d'Energie Electrique
UNICEF	United Nations International Children's Emergency Fund
WHO	World Health Organisation

Sommaire

Introduction	7
I. Amélioration de la performance et de la gouvernance du service public de l'eau potable en milieu rural	8
I.1. Formation et renforcement des capacités opérationnels pour la fourniture professionnelle du service public de l'eau potable	8
I.2. Appui à la mise en place et à la capacitation des Associations des Consommateurs d'Eau Potable (ACEP)	9
I.3. Renforcement des capacités des acteurs communaux, départementaux et des fermiers sur la plateforme utility85	9
II. Durabilité de la fourniture du service public de l'eau potable en milieu rural	10
II.1. Appui à la sécurisation de la mobilisation des eaux souterraines pour les projets d'AEP et au suivi des prélèvements	10
II.2. Partenariat entre l'ANAEPMR et les Communes - Signature des accords spécifiques ..	10
II.3. Partenariat entre l'ANAEPMR et l'ABE	11
II.4. Partenariat entre l'ANAEPMR et l'ANDF	11
II.5. Organisation de la gestion durable du service public de l'eau potable en milieu rural ..	11
II.5.1. Mise en affermage des ouvrages hydrauliques d'alimentation en eau potable en milieu rural	11
II.5.2. Déploiement des services de gestion du service public de l'eau potable en milieu rural.....	12
II.5.3. Le Centre d'appel du service public de l'eau potable en milieu rural	12
II.5.4. Paiement des factures d'eau par service mobile	12
III. Réception des travaux des premiers ouvrages réalisés sur le programme d'investissement	14
IV. Indicateurs de performance du sous secteur	15
IV.1. Suivi du patrimoine de l'hydraulique rural	15
IV.1.1. Systèmes d'approvisionnement en eau potable existants	15
IV.1.2. Capacités de stockage - réservoirs des AEP existantes	15
IV.1.3. Sources d'énergie des systèmes d'AEP existants	15
IV.1.4. Réseau de distribution d'eau potable	16
IV.1.5. Points d'accès améliorés d'eau potable	16
IV.1.5.1. Branchements particuliers et communautaires	17
IV.1.5.2. Bornes fontaines	17
IV.1.5.3. Postes d'eau autonomes	18
IV.1.5.4. Forages équipés de pompes à motricité humaine	18
IV.2. Suivi de performance du service public de l'eau potable	19
IV.2.1. Rendement technique des réseaux suivis	19
IV.2.2. Taux de recouvrement des factures d'eau émises.....	20
IV.3. Taux de desserte	21
Conclusion	22
Annexes	23



Introduction

L'eau est l'un des éléments primordiaux de la vie, comme l'a résumé Louis-Claude Vincent : « *Le culte de l'eau pure fut le premier culte des hommes, car c'était celui de la vie et de la santé* ». La pandémie de la COVID-19 nous rappelle l'importance d'un accès adéquat à l'eau potable, ainsi que d'une gouvernance et gestion efficace du service public de l'eau.

L'accès universel aux services d'approvisionnement en eau potable est l'un des paris du Programme d'Action du Gouvernement (PAG) de la République du Bénin depuis 2016, dont la concrétisation se traduit progressivement à travers, l'optimisation du cadre institutionnel du secteur de l'eau, la mobilisation record de moyens financiers, la transformation du paysage infrastructurel du secteur de l'eau et plus particulièrement l'organisation d'une bonne gestion pour une fourniture durable de la fourniture du service public de l'eau.

En effet, les réformes et investissements (nouveaux systèmes, et réhabilitation des systèmes existants) réalisés à travers l'opérationnalisation de l'Agence Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (ANAEPMR) ont permis d'améliorer considérablement le taux de desserte. Ainsi, en Décembre 2020 une population rurale de 1 191 661 personnes ont accès à une source d'eau potable au Bénin, soit environ 7 Béninois sur 10 en milieu rural.

Les travaux et l'exploitation des systèmes d'AEP, sont désormais cadrés par des guides pour la gestion sociale et environnementale, et certifiés conformes à l'environnement par l'Agence Béninoise pour l'Environnement (ABE). Aussi, tous les sites d'ouvrages (Château d'eau, Station de pompage) sont sécurisés par des actes établis par l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF).

La gestion et l'exploitation du service public de production, de transport et de distribution d'eau potable, est assurée à travers un cadre organisationnel impliquant l'Etat Béninois (Ministères, Agences et Direction Techniques publiques), les Communes, ainsi que le secteur privé (Opérateurs privés). Cette gestion réformée est renforcée par l'opérationnalisation du monitoring et d'un système d'information nationale pour le suivi du patrimoine et de l'exploitation en vue d'évaluer les ressources et les besoins, de suivre les actions engagées, de mesurer les progrès accomplis, d'organiser la transparence, et de comparer les performances des services.

La présente sixième (6^{ème}) édition du rapport semestriel de suivi du patrimoine et de performance du service de l'eau met en lumière les grandes avancées depuis janvier 2021 en ce qui concerne: (i) l'amélioration de la performance et de la gouvernance du service de l'eau potable en milieu rural, (ii) la durabilité de la fourniture du service de l'eau potable en milieu rural, (iii) la réception des premiers ouvrages réalisés sur le programme d'investissement de l'ANAEPMR, (iv) les indicateurs de performance du sous-secteur.

I. Amélioration de la performance et de la gouvernance du service public de l'eau potable en milieu rural

I.1. Formation et renforcement des capacités opérationnels pour la fourniture professionnelle du service public de l'eau potable

A travers l'ANAEPMR, le Gouvernement du Bénin a déployé un programme d'investissements massifs, porteurs d'emplois et d'opportunités diverses en vue de (i) la construction d'infrastructures d'Alimentation en Eau Potable de type nouveau, et (ii) la réhabilitation des systèmes d'approvisionnement existants. Cet effort de développement des investissements de croissance devra se poursuivre et se consolider dans les prochaines années.

Les réformes engagées dans ce sous-secteur ont permis d'asseoir un cadre organisationnel impliquant la promotion de l'émergence d'opérateurs privés professionnels spécialisés dans l'exploitation et la maintenance du service public de production, de transport et de distribution d'eau potable. La gestion des infrastructures et équipements modernes d'AEP nécessite des compétences surtout celles relatives aux services métier. Malheureusement, les diplômés techniciens en Eau et Assainissement sortis des lycées techniques et des universités de notre pays, ne disposent pas d'aptitudes pratiques permettant leur employabilité immédiate sur les terrains d'opération. Cette absence d'aptitudes pratiques adéquates est principalement liée (i) au faible niveau de qualité et de quantité des équipements techniques et pédagogiques dans les lycées, (ii) aux orientations "format spécialité" des curricula universitaires, et (iii) aux manques de flexibilité, et de réactivité des organismes de formation existants.

Afin de mettre en place un environnement favorable à la durabilité de l'exploitation et de la maintenance des équipements et de celle du service eau potable, l'ANAEPMR a initié dans le cadre du programme d'Accès Universel à l'Eau Potable en Milieu Rural (AQUAVIE) le « développement des programmes de formation (DPF) » pour l'AEP. Il vise essentiellement pour le moment, à compléter deux nouveaux programmes de formations de prise de poste, à ceux de formation initiale d'Hydromécanicien (HM) et d'Agent de Maîtrise Eau (AME) existants au Centre de Formation aux Métiers de l'Eau (CFME) de la Société Nationale des Eaux du Bénin (SONEB). Il s'agit des programmes de formation de (i) Chef de secteurs, et (ii) Electromécanicien pour les Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable multi Villages (SAEPmV). Le développement de ces filières de programmes complémentaires permettra aux exploitants fermiers (opérateurs régionaux), de disposer localement des compétences relatives aux métiers d'exploitation et de maintenance des infrastructures et équipements d'AEP. Il est bien entendu qu'aussi bien la SONEB et d'autres acteurs (privés et/ou de l'administration locale) intervenant dans le secteur de l'eau tireront profit de ce programme pour le renforcement de leurs capacités en ressources humaines opérationnelles. Les activités menées de manière conjointe entre la SONEB et l'ANAEPMR dans le cadre de cette initiative de renforcement de capacité du CFME, incluent :

- la réalisation en 2019, des études de pré-faisabilité qui ont permis de :
 - identifier les personnels qui seront nécessaires pour accompagner le développement de l'AEP en milieu rural,
 - évaluer leurs effectifs,
 - déterminer leurs besoins de formation et les modalités pour les réaliser,
 - cerner les besoins,
 - évaluer les possibilités des dispositifs de formation et proposer des recommandations stratégiques afin que les entreprises puissent trouver le personnel nécessaire à leurs activités.
- **la mise à disposition du CFME depuis Janvier 2021, de deux consultants (Chef centre, et un Assistant Technique) qui ont été recrutés par l'ANAEPMR pour le compte de la SONEB. Les consultants travaillent de manière générale sur l'opérationnalisation entrepreneuriale du CFME en vue de son autonomisation, sa flexibilité, et sa réactivité nécessaires pour accompagner la SONEB, l'ANAEPMR, et les autres acteurs du secteur de l'eau. Dans ce sens, un plan d'affaire du DPF a été développé et validé et sa mise œuvre a démarré.**

A court terme il est nécessaire d'accélérer le processus de stabilisation/finalisation des modules de formation et de mise aux normes des plateformes du CFME en vue de permettre la mise sur le marché par le Centre de la première cohorte des chefs de secteurs et des électromécaniciens courant 2023. Dans ce sens, les diligences sont en cours en vue d'atteindre avant la fin de l'année 2021, les objectifs suivants :

- la stabilisation des curricula précédemment proposés en 2019 ;
- l'élaboration des contenus des manuels de travaux et des modules de formation pour la gestion opérationnelle des SAEPmV.
- le recrutement des formateurs et de renforcer (former) leurs capacités,
- la mise aux normes des plateformes et des outils pédagogiques du CFME tout en priorisant ceux qui sont nécessaires à la réalisation des programmes de formation des deux (O2) nouveaux curricula du CFME.

I.2. Appui à la mise en place et à la capacitation des Associations des Consommateurs d'Eau Potable (ACEP)

La participation citoyenne au contrôle de l'action publique constitue un facteur d'appropriation, de durabilité et d'efficacité. L'enjeu de la participation des populations a été particulièrement relevé comme un prérequis indispensable pour les progrès dans le domaine de l'eau dans le cadre de l'Agenda 2030 pour le Développement Durable. C'est ce qui justifie que les acteurs de la société civile, notamment les usagers qui paient le service de l'eau potable sont définis comme le 3ème pilier du cadre institutionnel et de gouvernance du sous-secteur de l'AEP en milieu rural. Ils sont de ce fait, organisés au niveau de chaque commune en association dénommée « Association de Consommateurs d'eau Potable » (ACEP).

Afin d'opérationnaliser ce dispositif, l'ANAEPMR a commandité en 2019 une mission sur l'état des lieux, la dynamisation, la mise en place et la formation des ACEP à l'engagement citoyen. L'étude a souligné que le contrôle citoyen de l'action publique pour la gestion durable du service public de l'eau potable reste un défi en raison surtout des capacités limitées et de l'absence de conditions favorables aux ACEP. C'est pour résoudre ce problème que **l'ANAEPMR a élaboré avec l'appui de la Banque Mondiale une boîte à outils à mettre à disposition des communes en vue de faciliter l'installation, la formation, et l'accompagnement des ACEP aux fins de faciliter (i) le mécanisme de remontée et de gestion des plaintes, (ii) le contrôle citoyen du service public de l'eau, (iii) le lobbying et la recherche de financement pour leurs activités, et (iv) la reddition de comptes.**

Cette boîte à outils est un nouvel ensemble d'outils, de fiches pédagogiques pratiques, de documents de références et d'exemples sur leur application. Elle constitue une ressource importante pour de nombreux utilisateurs, notamment les acteurs du sous-secteur eau et des ONG intervenant dans le domaine.

I.3. Renforcement des capacités des acteurs communaux, départementaux et des fermiers sur la plateforme utility85

La majorité des contrats de délégation de gestion des systèmes d'AEP au Bénin n'impliquait pas (i) l'effectivité d'un suivi technique et financier, et (ii) la régulation basée sur des données fiables. Tirant les leçons de limitations enregistrées sur la gestion des systèmes d'AEP, la réponse conceptuelle et opérationnelle du Gouvernement du Bénin dans le cadre de la mise en œuvre de sa Stratégie d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (SNAEP/MR) 2017-2030, est le recours aux Services d'Appui Professionnel (SAP) offrant une voie efficace pour rendre durable le service public d'AEP. C'est dans ce cadre que s'inscrit le développement de la plateforme Utility85 mise en place avec le soutien de la Banque mondiale. Cette plateforme permet : la collecte de données initiales, la configuration des services pour les bénéficiaires, la transmission de données, l'analyse de données et le suivi de gestion participatif des opérateurs privés des systèmes d'AEP.

L'appropriation progressive de la plate-forme Utility85 par les principaux acteurs concernés par la gestion des systèmes d'AEP, a démarré depuis 2020 par une première série de formations dédiée aux Services techniques des Communes ordinaires du Bénin, des fermiers, de tous les Services de l'Eau des départements, et de l'ANAEPMR. Cette appropriation se poursuivra courant 2021 à travers une présentation de la plateforme aux décideurs (les Maires des Communes, le Ministère de l'Eau, la Direction Générale de l'Eau, les Directions Départementales, et l'ANCB).

¹ Stratégie Nationale d'Approvisionnement en Eau Potable en Milieu Rural (SNAEP/MR) 2017-2030

II. Durabilité de la fourniture du service public de l'eau potable en milieu rural



II.1. Appui à la sécurisation de la mobilisation des eaux souterraines pour les projets d'AEP et au suivi des prélèvements

L'ANAEPMR, en partenariat avec les communes ordinaires du Bénin, prévoit de mailler le territoire rural avec la réalisation de 614 SAEPmV incorporant les 649 Adductions d'Eau villageoises (AEV) existantes, et prenant en compte tous les villages et arrondissements ruraux des onze (11) départements du territoire béninois sauf le Littoral. La Société Nationale des eaux du Bénin (SONEB) est l'opérateur urbain, qui couvre bientôt la totalité des 77 Chef-lieu des Communes du Bénin où les capacités de production et de distribution sont de plus en plus développées pour répondre aux besoins en eau potable qui ne cessent d'augmenter, nécessitant d'importantes ressources en eau. Ces deux principaux acteurs de l'approvisionnement en eau potable (AEP), trouvent la nécessité de collaborer avec la Direction Générale de l'Eau (DGEau) qui porte la mission d'assurer l'exploitation responsable des ressources hydrauliques, pour connaître d'avantage les ressources en eau souterraines et s'assurer de leur disponibilité pour la continuité du service de l'eau potable.

Sur financement de la Banque mondiale, une étude de cadrage des interventions a été réalisée, de concert avec les principaux acteurs (DGEau, SONEB, ANAEPMR, INE, etc...) du secteur de l'eau au Bénin, afin de doter le secteur de documents qui fixent les orientations et les stratégies à mettre en place afin d'atteindre de manière durable les objectifs de mobilisation des ressources en eau des projets d'AEP.

A l'issue de cette étude dont le rapport est approuvé par la Banque mondiale, deux études complémentaires seront lancées au cours des années 2021 et 2022 avec les objectifs suivants :

- **Etude 1** : évaluer les impacts des prélèvements d'eau par les systèmes d'AEP sur les aquifères
- **Etude 2** : proposer des activités structurées avec des résultats précis pour améliorer les connaissances sur la disponibilité des eaux souterraines et les zones de recharge qui doivent permettre des prélèvements plus élevés : les modalités de financement et de mise en œuvre restent à préciser avec l'ANAEPMR

II.2. Partenariat entre l'ANAEPMR et les Communes - Signature des accords spécifiques

Le Gouvernement, à travers son Programme d'Action, a lancé de manière durable, le développement économique et social du Bénin, en accordant une place de choix au sous-secteur de l'approvisionnement en eau potable (AEP) en milieu rural. Il en est découlé un programme à caractère national dénommé « Programme pour l'Accès Universel à l'Eau Potable en Milieu Rural » dont la mise en œuvre nécessite la mobilisation massive des investissements et la professionnalisation du service public d'eau.

C'est dans ce cadre que le Gouvernement a signé avec les Communes ordinaires, des Conventions Cadre

de Partenariat « Etat Commune » courant avril 2018, pour assurer une adhésion réelle à ce programme et un engagement conséquent des différents acteurs de ce sous-secteur et permettre l'atteinte des résultats escomptés. Afin de parachever le dispositif pour une gestion durable, le Conseil des Ministres en sa séance du 20 mai 2020 a autorisé la signature des accords spécifiques entre les Communes ordinaires et l'ANAEPMR. Ces accords spécifiques visent à rationaliser les interventions des différents acteurs et de promouvoir en même temps l'émergence d'opérateurs professionnels spécialisés dans l'exploitation et la maintenance desdits équipements et infrastructures conformément aux critères de performance. La signature des accords entre les soixante-quatorze (74) communes ordinaires et l'ANAEPMR a démarré en décembre 2020 et s'est achevée au cours du premier trimestre 2021.

Les signatures de ces différents accords, ont permis d'asseoir la gestion du service public d'AEP en milieu rural sur une base contractuelle impliquant l'Etat Béninois, l'ANAEPMR, les communes ainsi que des opérateurs privés dont le processus de recrutement est en cours.

II.3. Partenariat entre l'ANAEPMR et l'ABE

Le partenariat entre l'ANAEPMR et l'ABE consiste à mettre œuvre les mesures environnementales et sociales sur les projets du programme d'investissements de l'ANAEPMR, conformément à la réglementation nationale en vigueur et aux recommandations de la Banque Mondiale. Les activités menées dans ce cadre au cours du premier semestre 2021 incluent :

- **Seize (16) Certificats de Conformité Environnemental (CCE) ont été délivrés par l'ABE, pour seize (16) Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable multi Villages financés par PEPRAU.**
- **La validation par l'ABE de quarante-quatre (44) rapports d'Etudes d'Impact Environnemental et Sociale (EIES) concernant la construction de 44 SAEPmV (financés par la Banque mondiale et BIDC). Les quarante-quatre (44) CCE sont en attente de délivrance.**

Il est à noter que la surveillance environnementale et sociale est réalisée sur tous les chantiers des Systèmes d'AEP en cours de construction conformément aux prescriptions contenues dans (i) les Plans de Gestion Environnemental et Social des Chantiers (PGES-C), (ii) les Plans Particuliers de Gestion et d'Elimination des Déchets (PPGED), (iii) les Plans Particuliers de Sécurité et de Protection de la Santé (PPSPS) des entreprises en charge des travaux de construction.

II.4. Partenariat entre l'ANAEPMR et l'ANDF

Dans le cadre de la mise en œuvre de la convention de partenariat entre l'ANAEPMR et l'Agence Nationale du Domaine et du Foncier (ANDF), l'ANDF a démarré le processus de sécurisation des sites devant abriter les ouvrages des SAEP et leurs affectations dans le domaine de l'Etat (ANAEPMR). A cet effet, une mission conjointe ANAEPMR- ANDF a été organisée du 06 au 12 Décembre 2020 sur trente-deux (32) sites (Château d'eau, Station de pompage) de treize (13 SAEPmV) en cours de construction dans onze (11) communes bénéficiaires des projets et programmes de l'ANAEPMR. Cette mission a permis à l'ANDF de prendre les données géodésiques et socio-économique sur chaque site concerné.

Après cette étape, des arrêtés communaux portant Déclaration d'Utilité Public (DUP) ont été élaborés et signés par les Maires concernés. Ces arrêtés communaux signés permettront à l'ANDF de poursuivre le processus de sécurisation des trente-deux (32) sites, dont les présumés propriétaires seront indemnisés selon les dispositions de l'ANDF. La liste complète des sites concernés peut être consultée à l'annexe2.

II.5. Organisation de la gestion durable du service public de l'eau potable en milieu rural

L'organisation de la gestion durable du service public de l'eau potable en milieu rural a pour objectif d'identifier les facteurs clés du maintien de la durabilité des services d'eau en vue de pouvoir sécuriser durablement l'accès des populations au service essentiel qu'est l'eau potable. Cette organisation de la durabilité vise l'amélioration de la qualité des services, les performances techniques, commerciales et financières des services.

II.5.1. MISE EN AFFERMAGE DES OUVRAGES HYDRAULIQUES D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE EN MILIEU RURAL

Les réformes engagées par le Gouvernement de la République du Bénin dans le secteur de l'eau implique la professionnalisation de la délivrance du service public de l'eau potable en milieu rural avec pour objectif

final de fournir un accès durable et de qualité à un coût abordable. Dans ce cadre, une Commission Ad hoc d'appel d'offres pour la sélection des opérateurs régionaux en vue de la gestion par affermage du service public de production, de transport et de distribution d'eau potable en milieu rural a été installée et assure la conduite de ce processus précédée d'une étape de préqualification.

Conformément aux dispositions du DAO et de la procédure en vigueur, la commission ad hoc a procédé au cours du premier semestre 2021 à l'achèvement de la phase d'évaluation des offres (techniques et financières) et les diligences sont en cours en vue de la finalisation de la sélection des opérateurs régionaux. La période de juillet à septembre sera particulièrement critique pour le recrutement des opérateurs régionaux.

II.5.2. DÉPLOIEMENT DES SERVICES DE GESTION DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL

Le secteur de l'eau potable fait face à de nombreux défis de gouvernance et les Technologies de l'Information et de la Communication (TIC) peuvent permettre à travers les services mobiles de contribuer à améliorer la transparence, l'imputabilité politique et la participation.

Les TIC sont en train de devenir un facteur important de communication entre les fournisseurs de services et leur clientèle. Les TIC peuvent également être utilisées pour soutenir les citoyens dans l'expression de leurs préoccupations dans le cadre de la veuille citoyenne pour le développement et la durabilité du service public de l'eau potable surtout en milieu rural.

II.5.3. LE CENTRE D'APPEL DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE EN MILIEU RURAL

Pour maîtriser l'ensemble des requêtes des abonnés et optimiser la gestion de la relation client par les opérateurs régionaux en cours de recrutement, l'ANAEPMR s'est doté d'un centre d'appels à travers les numéros verts. Ce centre d'appels, est une première initiative du genre au Bénin dans le domaine de l'eau en milieu rural. L'opérationnalisation de ce centre d'appels permet de gérer l'ensemble des plaintes, des suggestions et des requêtes des acteurs des systèmes d'eau en milieu rural. Les objectifs spécifiques du centre d'appels sont comme suit :

- Recevoir et traiter les plaintes des abonnés sur le service de l'eau potable en milieu rural ;
- Remonter les besoins exprimés par les abonnés aux différents opérateurs concernés ;
- Assister les abonnés dans les opérations de paiement mobile de factures d'eau ;
- Réaliser des enquêtes de satisfaction sur la qualité des services de l'eau en milieu rural ;

Au cours du 1er semestre 2021, 36 479 appels contre 15 111 appels au dernier semestre 2020 ont été reçus dont 26 903 contre 11 564 préoccupations ont été satisfaites soit 74,74%.

Les requêtes traitées concernent essentiellement 16 motifs d'appels (mauvaise qualité de l'eau, solde contesté, facture contestée, tarification de l'eau, coupure d'eau, relevé non effectué, canalisation cassée, demande de renseignement, demande de compteur, compteur défectueux, recouvrement, qualité du service, faible débit, changement de compteur, paiement mobile et fuite d'eau).

II.5.4. PAIEMENT DES FACTURES D'EAU PAR SERVICE MOBILE

L'expérience de service de paiement mobile des factures d'eau en milieu rural démarrée en août 2020 s'est poursuivie au cours du premier semestre 2021. Cette phase pilote d'utilisation du service mobile pour le paiement des créances des consommateurs d'eau potable, se déroule dans le cadre d'un accord de suivi de gestion entre un cabinet privé et 23 fermiers qui gèrent 30 AEV répartis dans 11 départements du Bénin sauf le littoral.

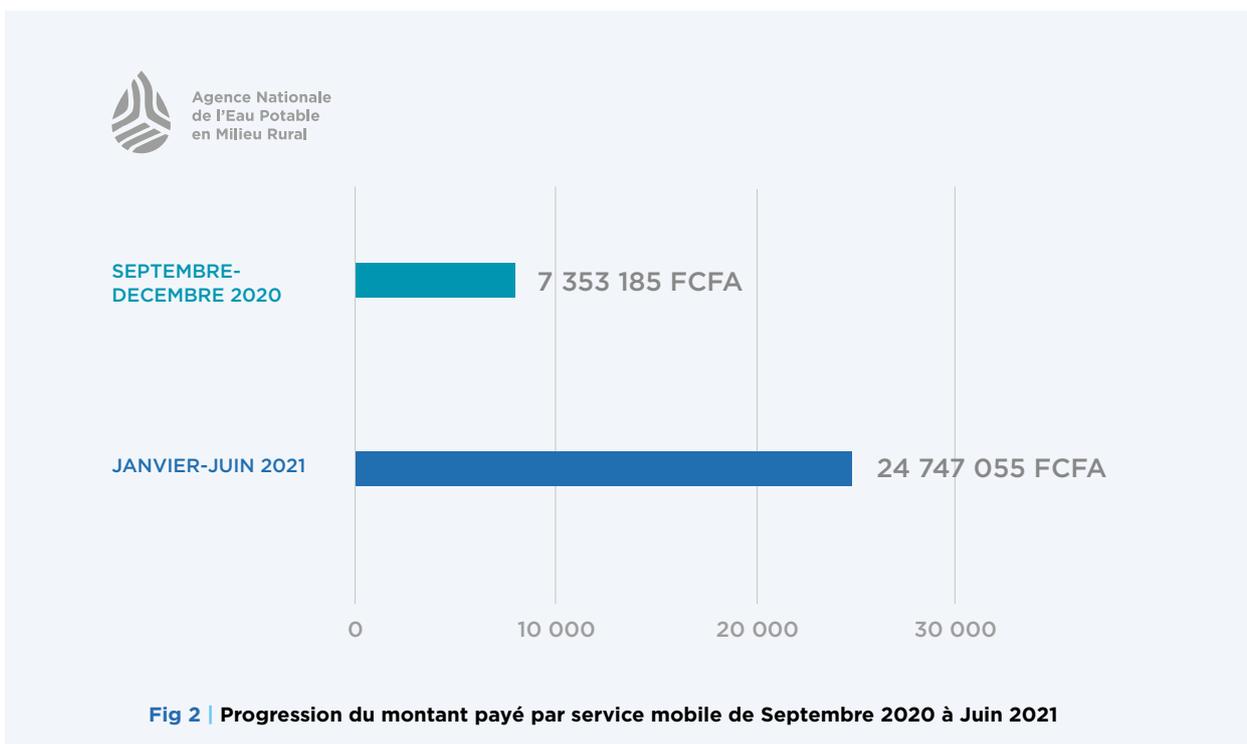
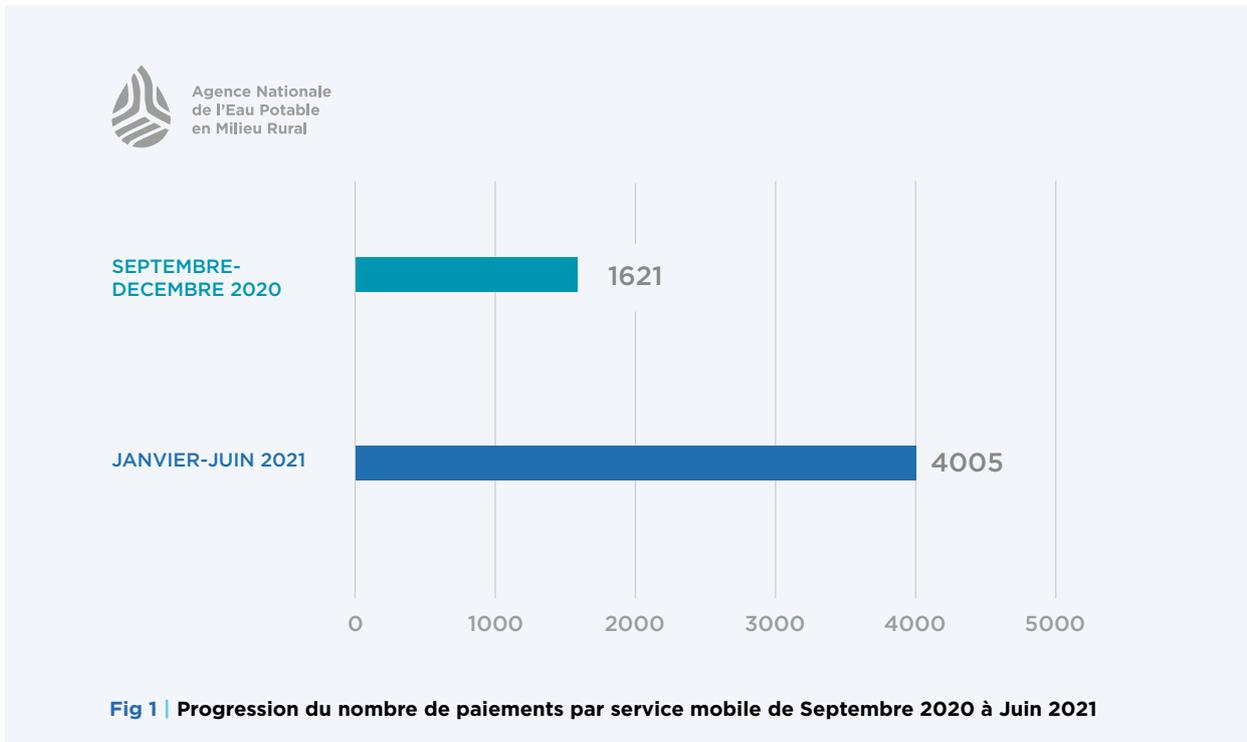
Elle a démontré que le mécanisme de facturation et de collecte des recettes auprès des consommateurs d'eau potable en milieu rural peut être dématérialisé et suivi en toute transparence. Ce type de service de gestion et d'exploitation permet aussi la traçabilité des versements des redevances de gestion d'AEV par les fermiers dans le compte du trésor public du receveur percepteur de chaque commune. Le taux de recouvrement depuis la mise en application du service de paiement par l'application mobile, connaît une adhésion progressive (Figure 1, Figure 2, Figure 3) des abonnés entre le dernier semestre 2020 et le premier semestre 2021. La situation se présente ainsi qu'il suit :

- **Nombre total de paiement : 4005 entre janvier et juin 2021 cumulant un total de 5626 en dix (10) mois.**
- **Montant total payé : 24 747 055 FCFA entre janvier et juin 2021 cumulant un total de 32 100 240 FCFA en dix (10) mois.**

² (i) MTN : +229 91 44 88 88 et (ii) MOOV : + 229 60 60 52 52

- **Nombre total d'utilisateur du service : 2674 entre janvier et juin 2021 cumulant un total de 3775 en dix (10) mois.**

C'est aujourd'hui une certitude : les nouvelles technologies sont un puissant facteur de modernisation, de croissance et d'attractivité indispensables pour offrir aux citoyens et aux entreprises des conditions optimales d'émancipation et de développement.





Agence Nationale
de l'Eau Potable
en Milieu Rural

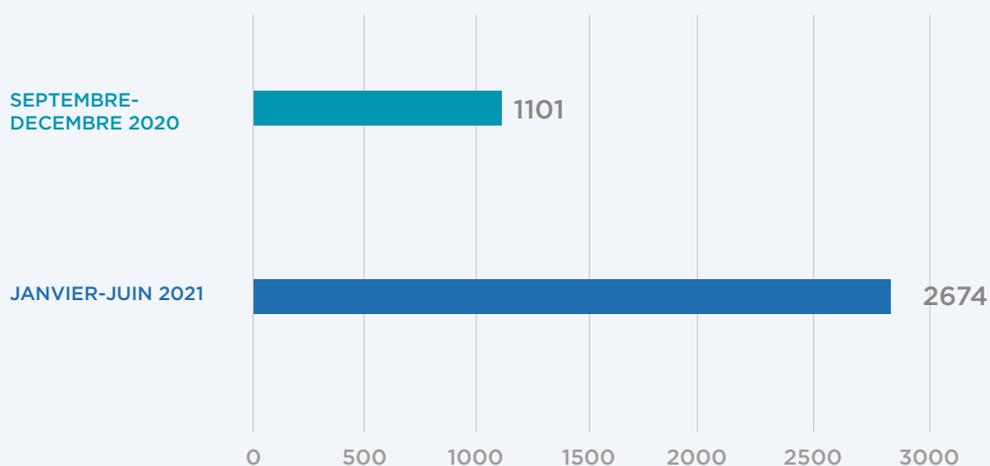


Fig 3 | Progression du nombre d'utilisateurs du service mobile de Septembre 2020 à Juin 2021

III. Réception des travaux des premiers ouvrages réalisés sur le programme d'investissement

L'ANAEMPR a procédé au cours du 1er semestre 2021 aux constats d'achèvement de trois (03) systèmes d'approvisionnement en eau potable dans le département du Borgou, dans le cadre du « Projet d'Amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable de 24 villages (PASAEP_24) » financé par le Budget National. Il s'agit des systèmes d'AEP de (i) GAMIA 3 (Commune de BEMBEREKE), (ii) GBEGOUROU DARNON (Commune de N'DALI), et de (iii) GANCHON (Commune de NIKKI). Au total, l'achèvement de la construction de quarante-neuf (49) nouvelles bornes fontaines est constaté. Les implantations de ces bornes fontaines ont été faites par les populations bénéficiaires en présence des entreprises chargées de la réalisation et avec l'encadrement du maître d'œuvre, l'ANAEMPR et les communes concernées. Cette approche participative facilite (i) les négociations pour la cession des sites validés avec les autorités locales et (ii) la collecte auprès des présumés propriétaires des actes de donation de ces sites. Le Tableau 1 donne un aperçu des caractéristiques des trois nouveaux systèmes, et l'Annexe 3 présente leurs fiches techniques.

Désignation	Localités / Villages raccordés	Population desservie		Nouveaux Forages à gros débit réalisés	Total linéaire (ml)	Capacité du réservoir (m ³)	Nbre de BF
		2021	2040				
Cœur de SAEPmV Gamia 3	Ganro et Bouay	5 272	10 530	2	12845	100	14
AEV de Gbégourou Darnon	Gbégourou Darnon	7 122	14 225	4	14075	75	20
AEV de Ganchon	Ganchon Daroukparou	5 699	11 383	2	11100	100	15
TOTAL		18 093	36 138	8	38 020		49

Tableau 1 | Aperçu des caractéristiques des systèmes d'approvisionnement en eau potable

IV. Indicateurs de performance du sous secteur

IV.1. Suivi du patrimoine de l'hydraulique rural

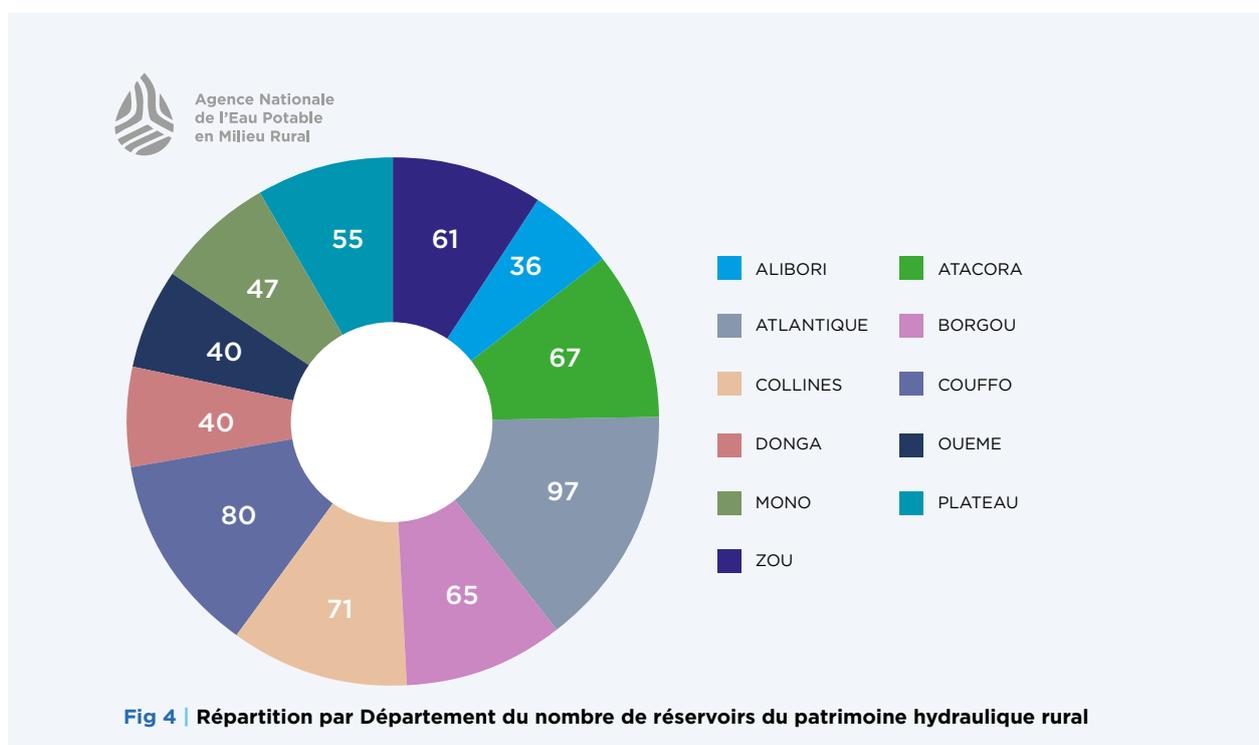
IV.1.1. SYSTÈMES D'APPROVISIONNEMENT EN EAU POTABLE EXISTANTS

Jusqu'en décembre 2020 le patrimoine hydraulique rural comptait 651 systèmes d'AEP. En complétant à ce nombre les trois qui ont fait objet de constat d'achèvement au cours du 1er semestre 2021 (Chapitre III), on dénombre désormais en milieu rural 654 systèmes. Ce nombre sera actualisé au fur et à mesure que d'autres systèmes programmés sur le programme d'investissement national de l'ANAEPMR, seront réceptionnés et mises en service.

IV.1.2. CAPACITÉS DE STOCKAGE - RÉSERVOIRS DES AEV EXISTANTES

A fin juin 2021, la situation des réservoirs en prenant en compte les trois nouveaux systèmes d'AEP qui ont fait objet de constat d'achèvement au premier semestre 2021 se présente ainsi qu'il suit :

- 659 réservoirs (alimentant 654 AEV existantes) répartis comme suit :
 - 584 réservoirs ont leurs volumes compris entre 0 et 50 m³ ;
 - 61 réservoirs dont les volumes sont compris entre 50 et 90 m³ ;
 - 11 réservoirs dont les volumes sont compris entre 90 et 150 m³ ;
 - 3 réservoirs dont les volumes sont supérieurs à 150 m³.



IV.1.3. SOURCES D'ÉNERGIE DES SYSTÈMES D'AEP EXISTANTS

Les stations de pompage recensées sont composées de forages équipés d'électropompes et des stations de chloration, qui sont alimentées en énergie soit par les groupes électrogènes (thermique), soit par branchement au réseau électrique de la Société Béninoise d'Énergie Électrique (SBEE), ou par des systèmes solaires. Il faut préciser que certaines stations de pompages disposent de plus d'une source d'énergie. A fin juin 2021, en prenant en compte les trois systèmes qui ont fait objet de constat d'achèvement au premier semestre 2021, la répartition numérique des sources d'énergie du patrimoine hydraulique rural compte désormais un total 684 stations de pompage alimentées par : (i) 431 groupes électrogènes ; (ii) 175 branchements au réseau SBEE ; (iii) 112 champs solaires.



Agence Nationale
de l'Eau Potable
en Milieu Rural

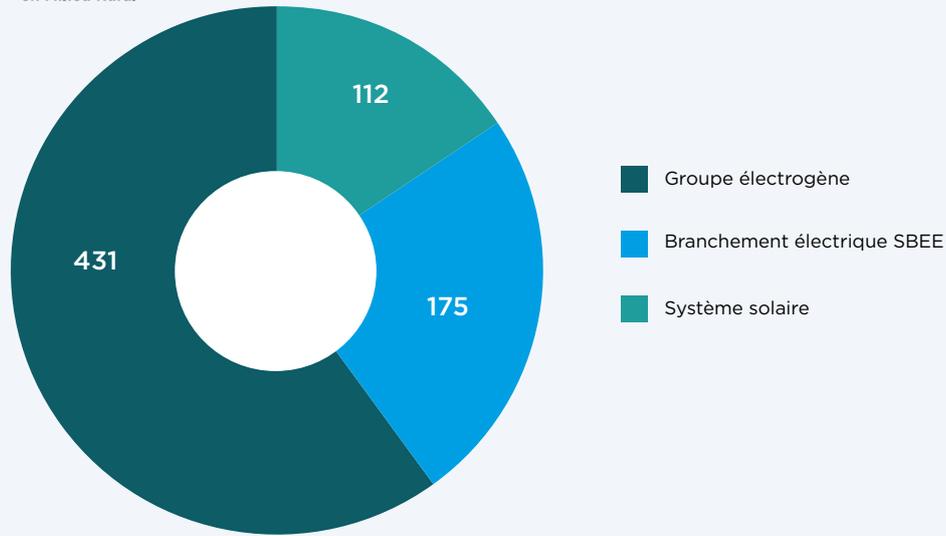


Fig 5 | Différentes sources d'énergie du patrimoine hydraulique rural

IV.1.4. RÉSEAU DE DISTRIBUTION D'EAU POTABLE

A fin juin 2021, la longueur totale du réseau du patrimoine hydraulique rural est passée de quatre mille cent vingt-trois (4 123) kilomètres linéaires à quatre mille cent soixante-deux (4 162) kilomètres linéaires. Les différentes catégories de diamètres se présentent ainsi qu'il suit :



Agence Nationale
de l'Eau Potable
en Milieu Rural

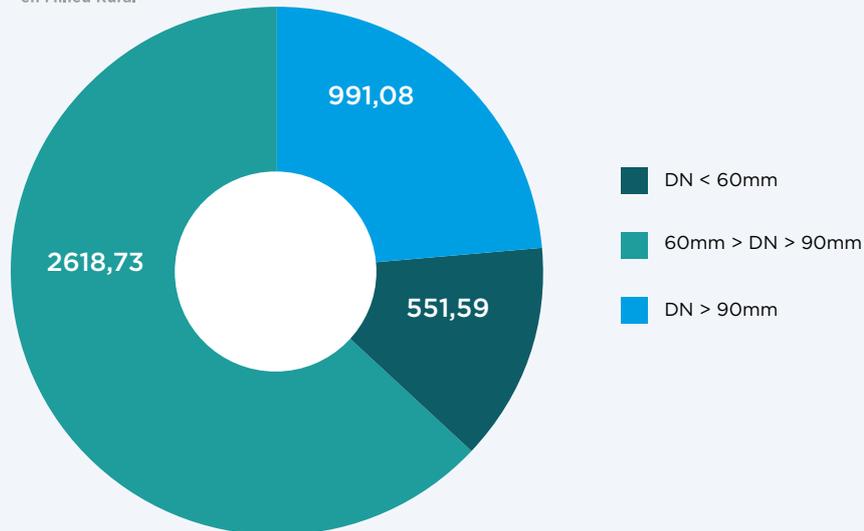


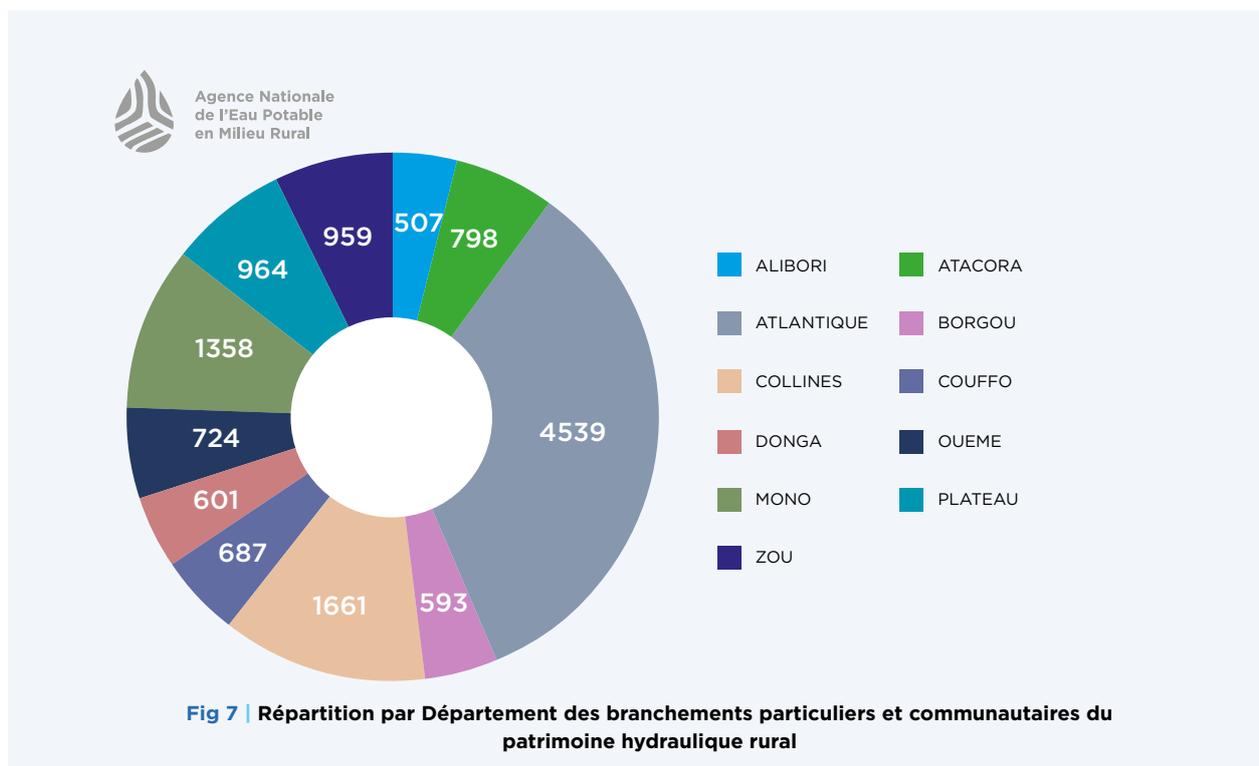
Fig 6 | Répartition par catégorie de diamètres des canalisations d'eau du patrimoine hydraulique rural

IV.1.5. POINTS D'ACCÈS AMÉLIORÉS D'EAU POTABLE

L'actualisation des nombres des points d'accès améliorés d'eau potable du patrimoine hydraulique rural à fin juin 2021 s'est faite en prenant en compte les données de l'inventaire de 2019, et en les complétant par les données du suivi de performance du service public de l'eau potable (section 4.2).

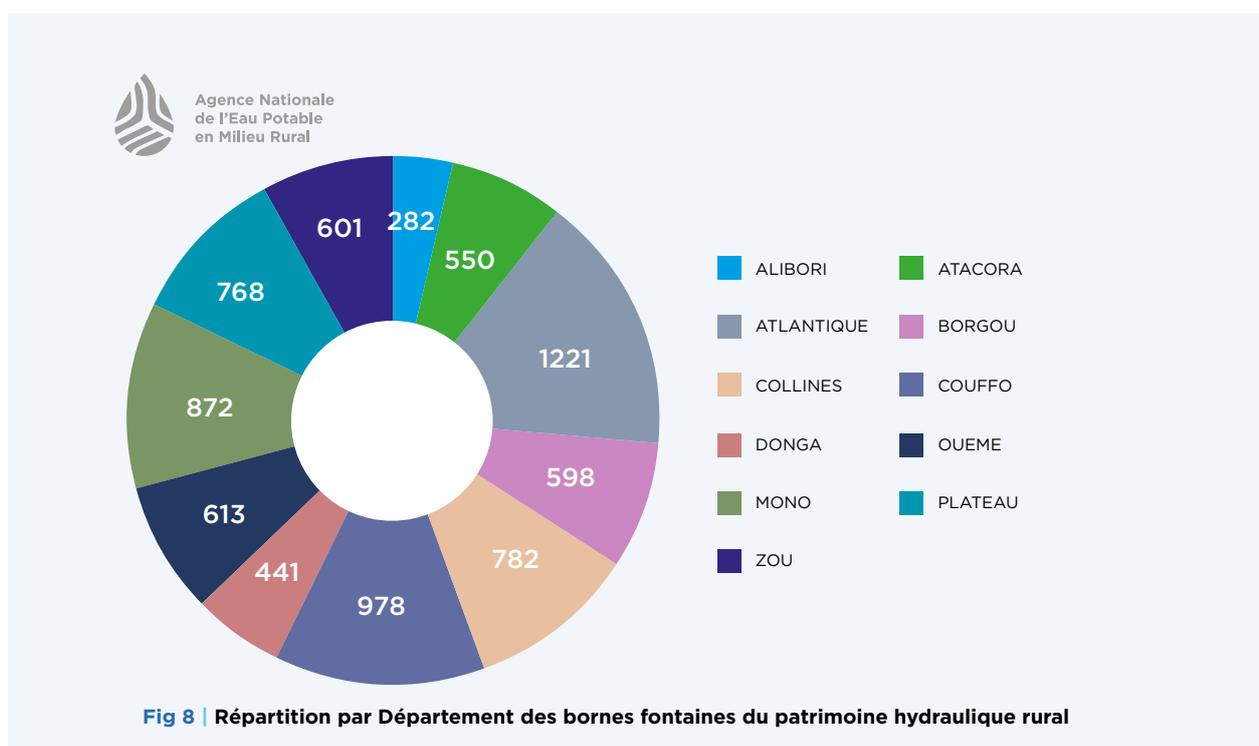
IV.1.5.1. Branchements particuliers et communautaires

Au 30 juin 2021, on compte 13 391 abonnés des systèmes d'AEP en milieu rural, soit une augmentation de 190 points d'accès améliorés d'eau potable installées dans les concessions et les lieux publics.



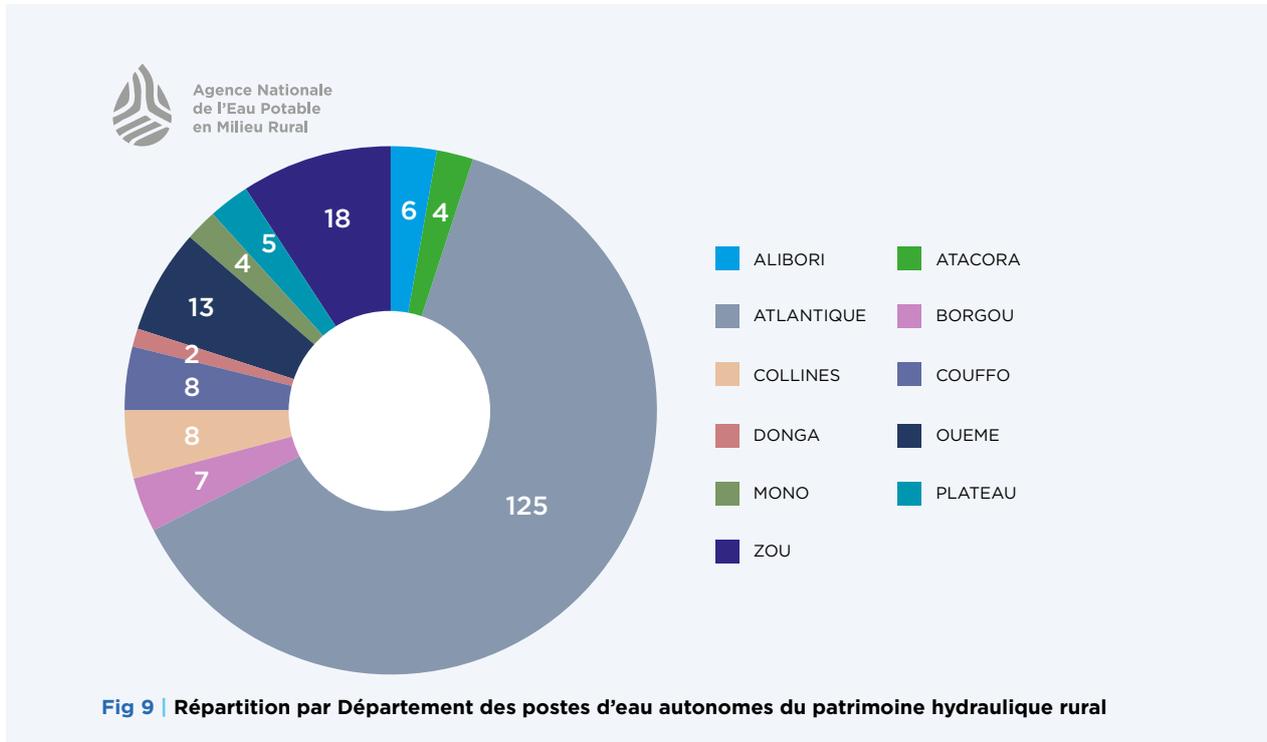
IV.1.5.2. Bornes fontaines

Le patrimoine hydraulique rural du Bénin compte 7 706 Bornes Fontaines (BF) à juin 2021, soit une augmentation de 49 BF au cours du premier semestre 2021. Cette augmentation est liée à l'achèvement des travaux de 03 nouveaux systèmes.



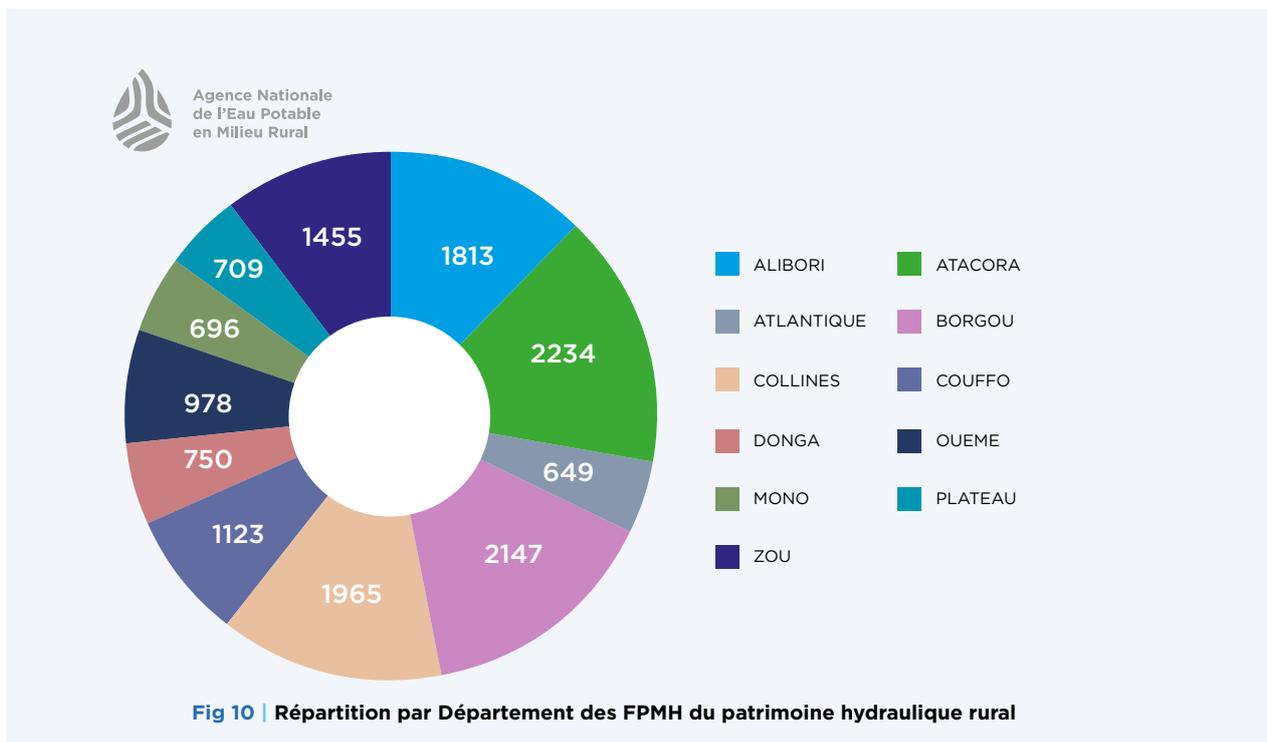
IV.1.5.3. Postes d'eau autonomes

Le nombre de postes d'eau autonomes (PEA) du patrimoine hydraulique rural demeure 200 PEA tel que décompté en Décembre 2020. Ce nombre sera actualisé au fur et à mesure que d'autres PEA programmés sur le programme d'investissement national de l'ANAEPMR, seront réceptionnés et mises en service. La répartition des PEA existants par département se présente dans la figure qui suit.



IV.1.5.4. Forages équipés de pompes à motricité humaine

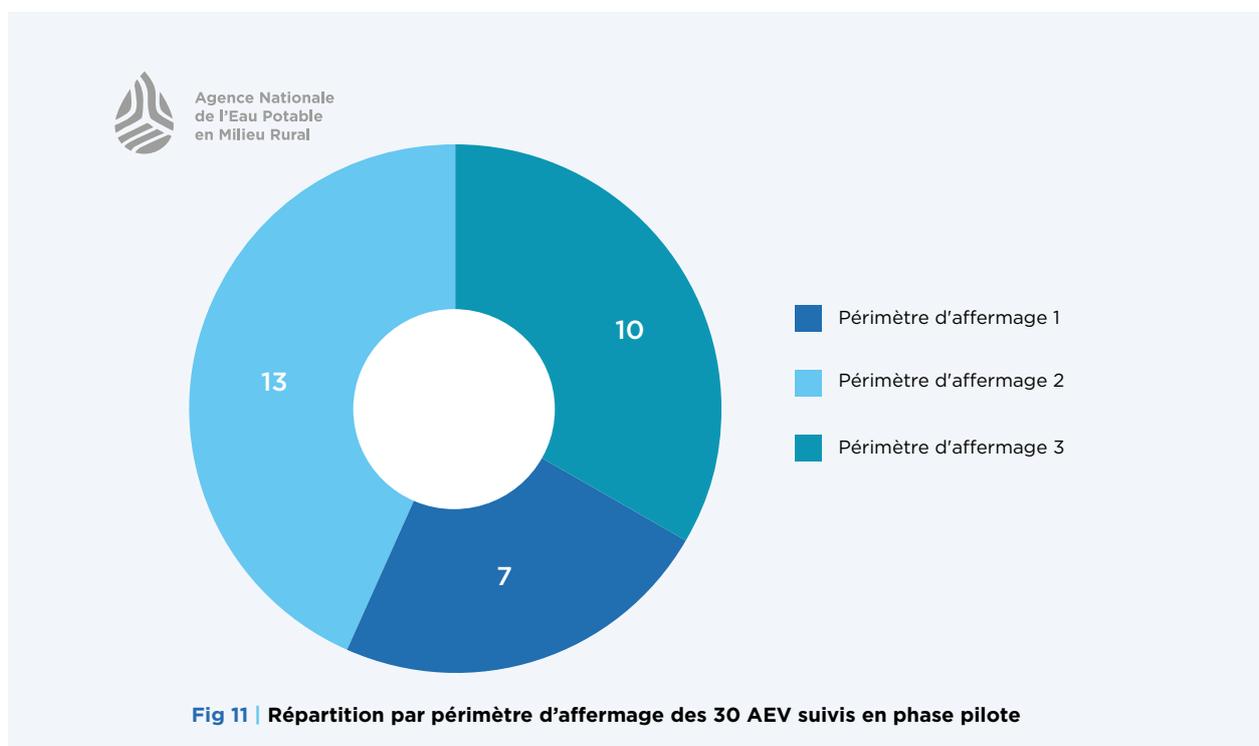
Le nombre de Forages Equipés de Pompe à Motricité Humaine (FPMH) du patrimoine hydraulique rural demeure 14 516 FPMH que décompté en Décembre 2020. Ce nombre sera actualisé au fur et à mesure que d'autres FPMH réceptionnés et mises en service seront décomptés. La répartition des FPMH décomptés par département se présente dans la figure qui suit.



IV.2. Suivi de performance du service public de l'eau potable

Le suivi de performance du service public de l'eau potable est actuellement dans sa phase pilote, et se fait en se basant uniquement sur les données de 30 systèmes d'AEV suivies depuis avril 2020 dans le cadre du déploiement des services de gestion et des services additionnels. Ces 30 AEV sont gérés par 23 fermiers, et sont réparties dans 20 communes des 3 périmètres d'affermage.

Il est directement alimenté par les données organisées par le cabinet en charge du déploiement pour l'ANAEPMR, les fermiers et les Communes.



IV.2.1. RENDEMENT TECHNIQUE DES RÉSEAUX SUIVIS

Le rendement technique sur l'ensemble des 30 AEV en phase pilote de suivi de gestion, a connu une légère hausse au cours du premier semestre 2021 (72.62% à 69.92%) en raison de baisse de nombre de jours de pannes observés sur les AEV des périmètre 1 (Alibori, Borgou, Ouémé, Plateau) et périmètre 2 (Atlantique, Atacora, Donga).

La durée des pannes enregistrées sur les 30 AEV en phase pilote de suivi de gestion reste particulièrement élevée au cours du 1er semestre 2021 sur le périmètre 3 :

- 195 jours de panne sur les 7 AEV pour le périmètre d'affermage 1,
- 130 jours de panne sur les 10 AEV pour le périmètre 2 et
- 429 jours de panne sur les 13 AEV pour le périmètre 3.

Le mauvais état des infrastructures et le défaut de réhabilitation et de maintenance sur ces AEV constituent les principales causes d'occurrences de ces pannes.

D'ores et déjà, des mesures correctives sont prises par le Gouvernement pour la remise en état de fonctionnalité des AEV en panne à travers :

- Le plan de remise en état de fonctionnalités de 191 Adductions d'Eau Villageoise en panne, inscrit en mesure d'urgence dans le contexte sanitaire actuel ;
- Le plan de mise en conformité de l'ensemble des AEV existantes avec les futurs opérateurs régionaux en cours de recrutement.



Agence Nationale
de l'Eau Potable
en Milieu Rural

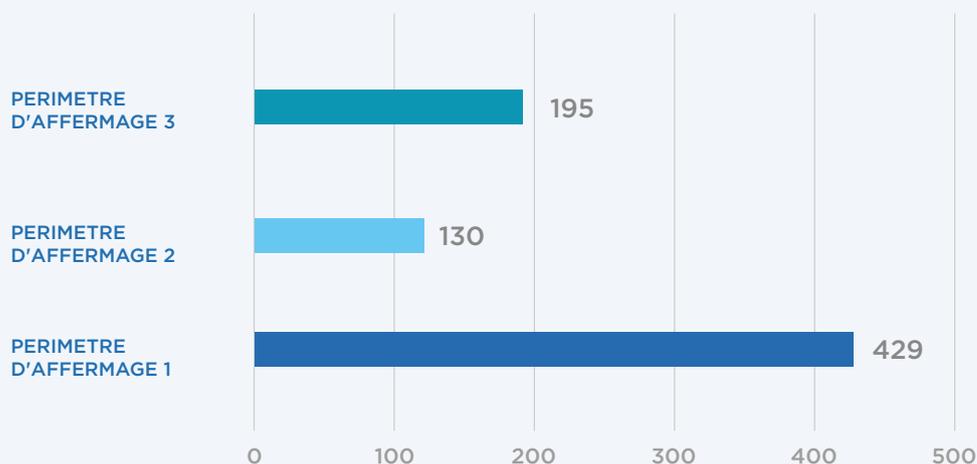


Fig 12 | Nombre de jours de panne par périmètre de Janvier à Juin 2021

IV.2.2. TAUX DE RECOUVREMENT DES FACTURES D'EAU ÉMISES

Le taux de recouvrement des factures d'eau émises au cours du semestre est de 82.66% janvier-juin 2021. Ce taux est en légère baisse par rapport au dernier semestre 2020 qui était de 83.55%. La situation par périmètre de ces taux se présente comme suit :



Agence Nationale
de l'Eau Potable
en Milieu Rural

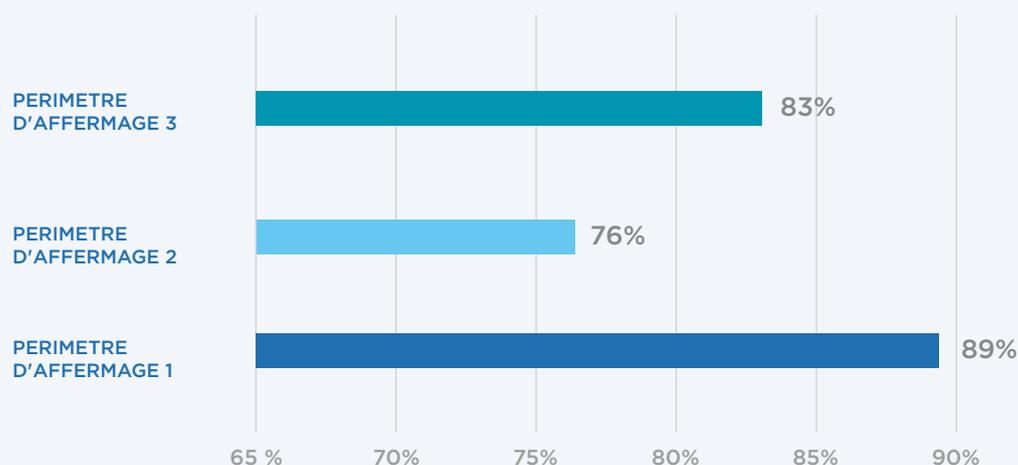
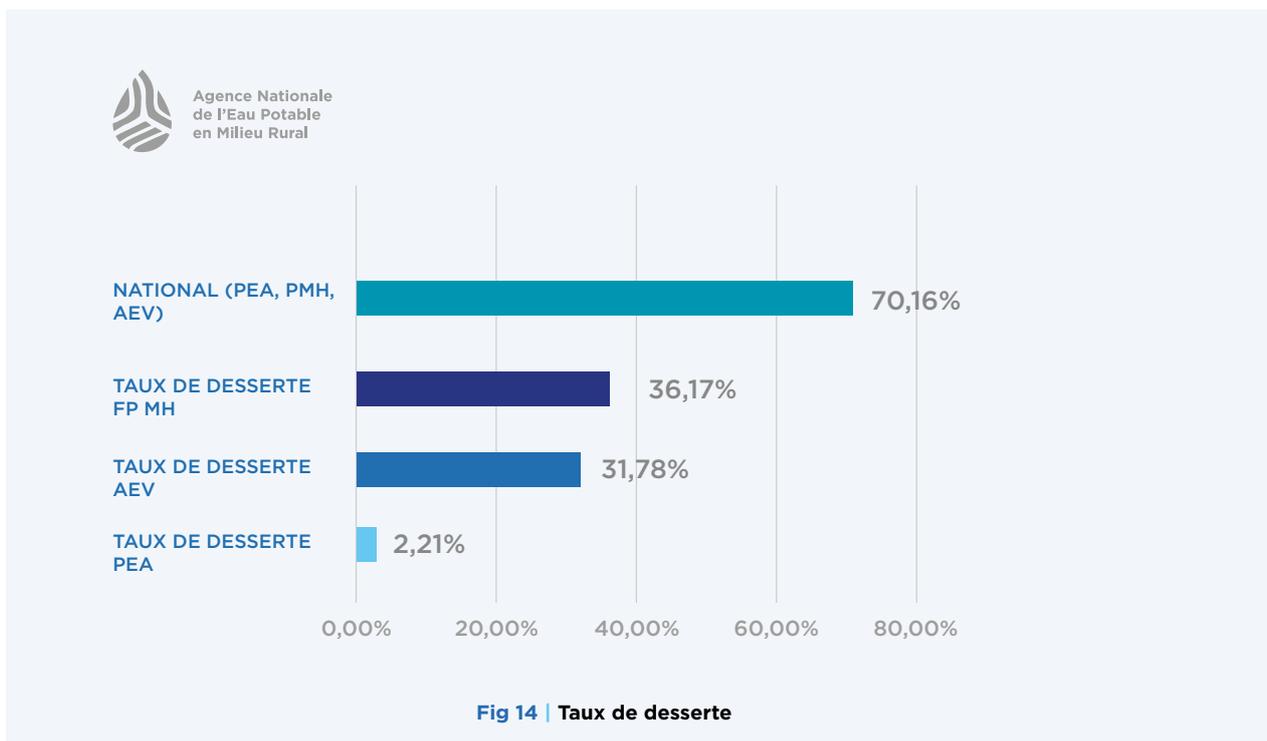


Fig 13 | Taux de recouvrement



IV.3. Taux de desserte

Les taux de dessertes sont estimés annuellement. Ceux estimés en Décembre 2020 restent applicables. Le détail des taux de desserte par commune peut être consulter en annexe 1. Le taux de desserte par type d'ouvrage se présente ainsi qu'il suit.





Conclusion

La présente (sixième) édition du rapport semestrielle de suivi du patrimoine et des performances du service public de l'eau potable en milieu rural couvre la période allant de janvier à juin 2021 et s'articule autour de quatre principaux points, avec les conclusions suivantes :

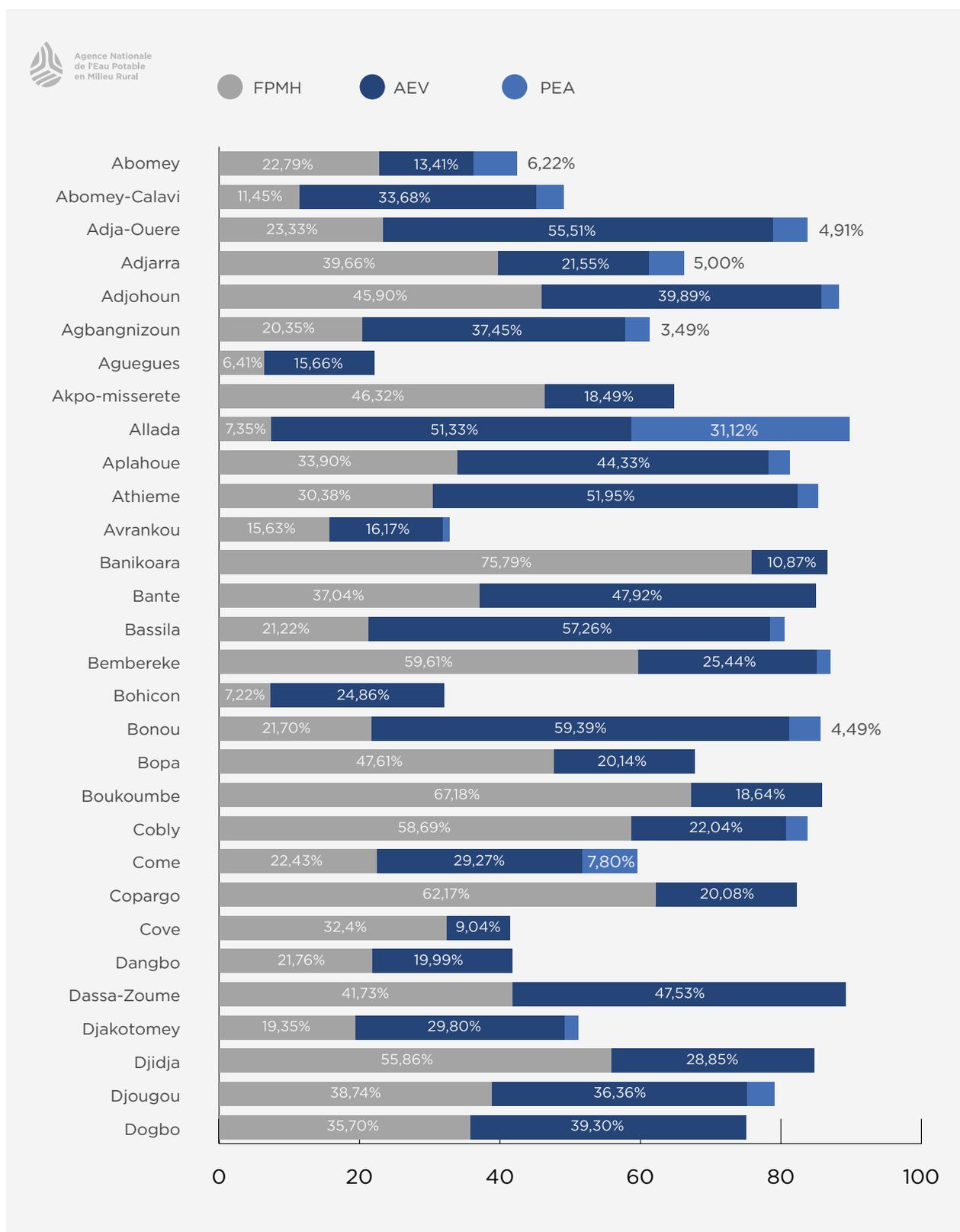
- **Sur l'amélioration de la performance et la gouvernance du service de l'eau potable en milieu rural :** Le Gouvernement a poursuivi ses efforts pour améliorer et renforcer la gouvernance et les performances du service public de l'eau potable en milieu rural. Tout au long du semestre, une boîte à outils a été élaborée pour les communes en vue de faciliter l'installation, la formation, et l'accompagnement des ACEP. Aussi deux consultants (Chef centre, et un Assistant Technique) qui ont été recrutés et mis à disposition du renforcement du CFME de la SONEB par l'ANAEPMR, depuis Janvier 2021.
- **Sur la durabilité de la fourniture du service de l'eau potable en milieu rural :** La consolidation d'un cadre original et innovant de gouvernance publique de l'eau en milieu rural pour une amélioration et la durabilité du service public de l'eau, se poursuit avec l'appui des communes rurales à la vision du Gouvernement, surtout sur la professionnalisation de la gestion des infrastructures et de la fourniture du service d'eau potable. Ainsi, le premier semestre de l'année 2021 a été principalement marqué par : (i) la finalisation de la signature des conventions spécifiques entre les soixante-quatorze communes ordinaires et l'ANAEPMR (ii) l'achèvement de la phase d'évaluation des offres (techniques et financières) et la poursuite des diligences en vue du recrutement des opérateurs régionaux (iii) le constat de l'adhésion progressive des abonnés au service de paiement mobile et du centre d'appel en expérimentation; (iv) la réalisation d'une étude de cadrage fixant les orientations et les stratégies à mettre en place afin d'atteindre de manière durable les objectifs de mobilisation des ressources en eau des projets d'AEP au Bénin ; (v) la réception de seize Certificats de Conformité Environnemental (CCE), pour des SAEPmV en cours de réalisation ; (vi) la signature des arrêtés communaux portant déclaration d'utilité public de trente-deux sites de SAEP en vue de leur sécurisation foncière.
- **Sur la réception des ouvrages réalisés au titre du programme d'investissement :** L'ANAEPMR a procédé au cours du 1er semestre 2021 aux constats d'achèvement de trois systèmes d'approvisionnement en eau potable des villages de GAMIA 3, de GBEGOUROU DARNON et de GANCHON dans le département du Borgou.
- **Sur les indicateurs de performance du sous-secteur :** Les différentes informations sur le patrimoine ont été collectées lors des opérations d'inventaires. Les données de la plateforme Utility85 sont en cours de consolidation, et les ajustements pour la stabilisation des tableaux de bord se poursuivent. Une amélioration du rendement technique a été noté sur l'ensemble des trente AEV en phase pilote de suivi de gestion, en raison de baisse de nombre de jours de pannes observés sur les dites AEV. Les taux de dessertes sont estimés annuellement. Ceux estimés en Décembre 2020 restent applicables

Les données de gestion des infrastructures collectées du terrain restent toujours limitées à celles des 30 AEV sélectionnées. Elles seront généralisées après l'installation des opérateurs régionaux privés qui auront pour obligation la remontée systématique des informations plus fiables pour compilation et traitement. En attendant l'installation desdits opérateurs, la rédaction des rapports de gestion se poursuivra à travers la plateforme Utility85 surtout pour la consolidation progressive des données de gestion des trente AEV.

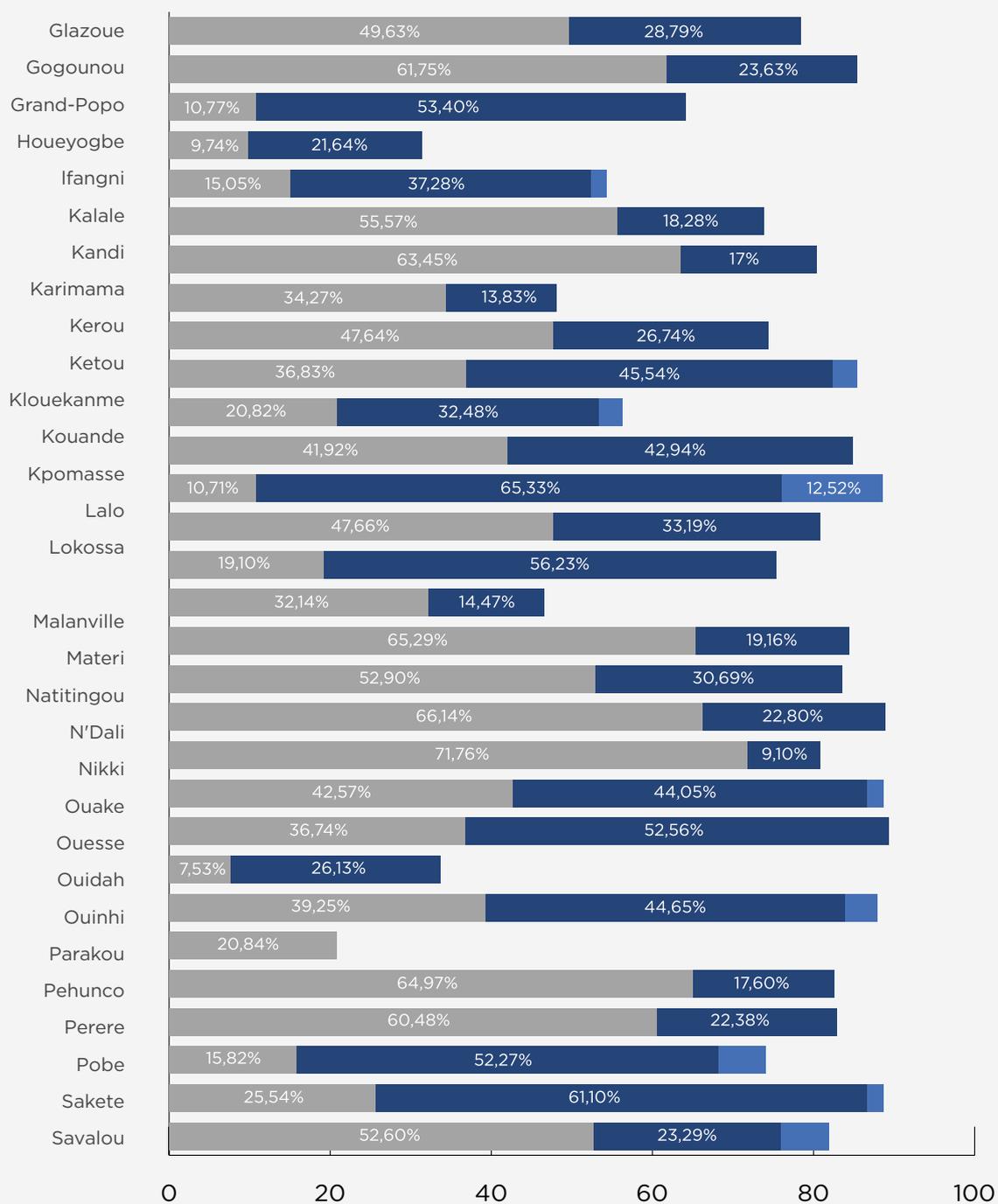
Annexes

- ▲ [Détail des taux de desserte par commune](#)
- ▲ [Liste des sites ayant fait objet d'Arrêté de Déclaration d'utilité publique](#)
- ▲ [Fiches techniques des SAEP achevés](#)
- ▲ [Album photos des SAEP achevés](#)
- ▲ [Liste des 30 AEV](#)

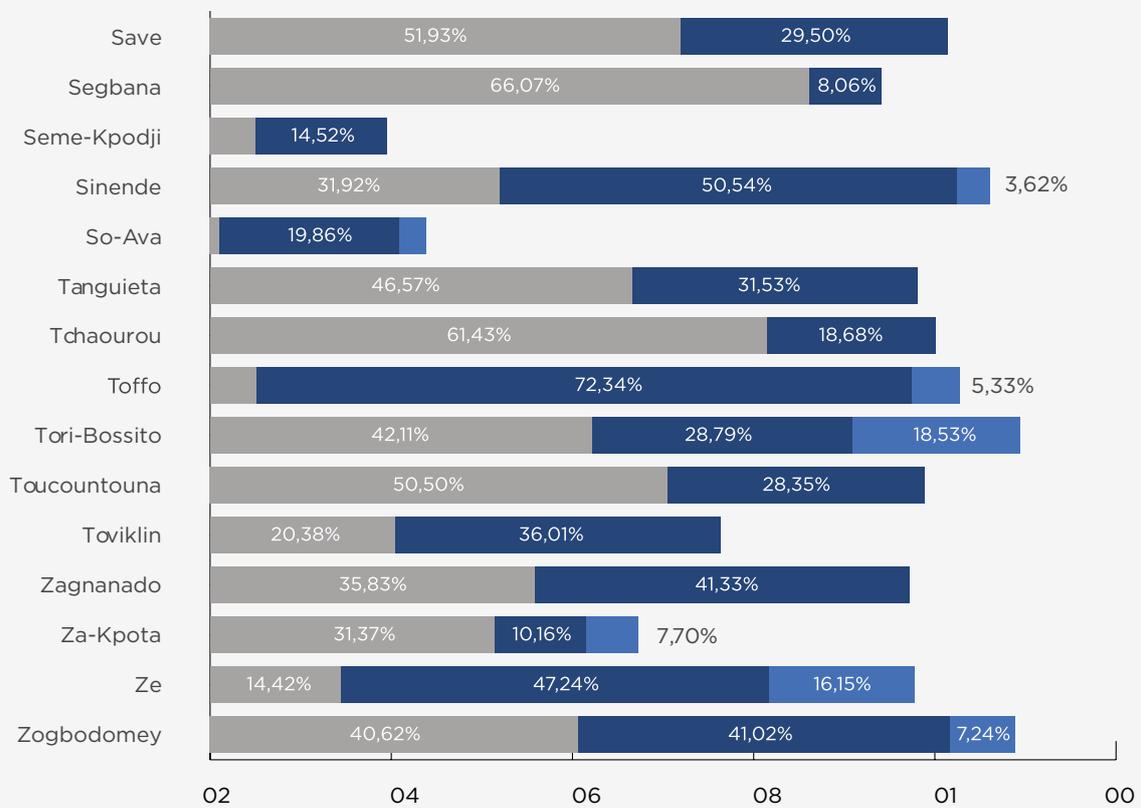
▲ Détail des taux de desserte par commune



● FPMH ● AEV ● PEA



FPMH AEV PEA



▲ Liste des sites ayant fait objet d'Arrêté de Déclaration d'utilité publique

Commune	Nom du SAEP mV	Ouvrage /Localité	
1	Kokey (03 sites)	Château d'eau (Tegou Bou)	
2		Station de pompage 1 (Tegou)	
3		Station de pompage 2 (Dèguè Kokey Sinakparou)	
4	Atabenou (Toura) (03 sites)	Château d'eau (Atabenou)	
5		Station de pompage 1 (Atabenou)	
6		Station de pompage 2 (Atabenou) dans une teckeraie	
7	Soroko (03 sites)	Château d'eau (Alafiarou)	
8		Station de pompage (Alafiarou)	
9		Station de pompage 2 (Tokè/Gonyara)	
10	Toumboutou (02 sites)	Château d'eau (Baniloua)	
11		Station de pompage (Toumboutou)	
12	Sérébani (02 sites)	Château d'eau (Sérébani)	
13		Station de pompage (Wavina)	
14	Saah (02 sites)	Château d'eau (Fouré)	
15		Station de pompage (Saah centre)	
16	Dame (02 sites)	Château d'eau /Togoh	
17		Station de pompage/Fandj	
18	Avame (02 sites)	Station de pompage /Gbohové	
19		Château d'eau /Hla	
20	Lissegazoun (02 sites)	Station de pompage /Zoumè Aga	
21		Château d'eau /Aota	
22	Ahodjinanko (02 sites)	Station de pompage /Kinta	
23		Château d'eau /Helli	
24		Station de pompage /Zoundhjamè	
25	Touleoudji (02 sites)	Château d'eau /Touleoudji	
26	Kissamè (04 sites)	Station de pompage /Gokpou*	
27		Château d'eau /Adohoué	
28		Station de pompage /Adandehoué	
29		Station de pompage /Heletoumey	
30	Djakotomey	Houegamey (03 sites) dont 01 dans la commune de Toviklin	Château d'eau /Monsinhoué
31	Toviklin		Station de pompage /Salahoué

▲ Fiches techniques des SAEP achevés

FICHE TECHNIQUE : AEV DE GANCHON DAROUKPARA																
Intitulé du Projet et Composante	Projet d'Amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable de 24 villages (PASAEP_24)															
Financement	Source de financement	Budget National														
	Montant Total des travaux (FCFA)	367 152 040														
Départements	Borgou															
Communes	Nikki															
Arrondissement	Suyan															
Villages desservis	Chindaroukpara, Daroukpara, Ganchoni															
Populations	Horizons	2030				2040										
	Population Totale	8 054				11 383										
Station de pompage	Nombre de nouveaux forages réalisés	2														
	Nombre de forages existants réhabilités	00														
	Nombre de forages exploités	2														
	Tête de forage	2.5"														
	Electropompe	Q = 7 m ³ /h ; HMT = 125 m														
	Source d'énergie	S1 : Groupe électrogène de 11.5 KVA														
	Locaux techniques et sécurisation	Abri pour groupe électrogène : 01 unité														
		Local de l'unité de chloration : 01 unité														
Local administratif : 00 unité																
Unités de traitement d'eau	1 Pompe doseuse de 0-25 litre/h, 1 Bacs de 120 litres, agitateur et accessoires															
Equipements de régulation du réseau	20 Vannes, 09 Vidanges, 07 Ventouses															
Canalisation (Tuyau PVC)	Total linéaire Km	Ø 63	Ø 75	Ø 90	Ø 110	Ø 125	Ø 140	Ø 160	Ø 180	Ø 200	Ø 225	Ø 280	Ø 315	Ø 355	Ø 400	
		11,100	0	3.0	4.5	1.0		2.0		0	0	0	0	0	0	
Ouvrage de stockage ou de transit	Château d'eau	Capacité du château d'eau Hauteur sous cuve										V = 100 m ³ ; Hsc = 15 m				
		Tuyauterie Arrivé et départ										Fonte Ductile DN 100				
		Mode de distribution										Refoulement - distributif				
		Refoulement - distributif										RAS				
		Clôture grillagée										01 unité				
Nombre de BF	09															

FICHE TECHNIQUE : AEV DE GBEGOUROU

Intitulé du Projet et Composante	Projet d'Amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable de 24 villages (PASAEP_24)															
Financement	Source de financement	Budget National														
	Montant Total des travaux (FCFA)	443 491 760														
Départements	Borgou															
Communes	N'Dali															
Arrondissement	Gbegourou															
Villages desservis	Gbegourou, Darnon															
Populations	Horizons	2030					2040									
	Population Totale	10 065					14 225									
Station de pompage	Nombre de nouveaux forages réalisés	3														
	Nombre de forages existants réhabilités	00														
	Nombre de forages exploités	2														
	Tête de forage	2.5''														
	Electropompe	Q=9.000m ³ /h ; HMT =125 m														
		Q=9.000m ³ /h ; HMT =125 m														
	Source d'énergie	S1 : Groupe électrogène de 17 KVA														
		S2 : SBEE (U = 380 - 400 Volt/I= 30 Ampères) ; Extension de ligne BT (0.3 Km)														
		S3 : SBEE (U = 380 - 400 Volt/I= 30 Ampères) ; Extension de ligne BT (0.6 Km)														
	Locaux techniques et sécurisation	Abri pour groupe électrogène/SBEE : 02 unités														
Local de l'unité de chloration : 02 unités																
Local administratif : 00 unité																
Unités de traitement d'eau	2 Pompes doseuses de 0-25 litre/h, 2 Bacs de 120 litres, agitateurs et accessoires															
Equipements de régulation du réseau	28 Vannes, 09 Vidanges, 09 Ventouses															
Canalisation (Tuyau PVC)	Total linéaire Km	Ø 63	Ø 75	Ø 90	Ø 110	Ø 125	Ø 140	Ø 160	Ø 180	Ø 200	Ø 225	Ø 280	Ø 315	Ø 355	Ø 400	
		14.08	3.0	0	0	7.0		4.0			0	0	0	0	0	
Ouvrage de stockage ou de transit	Château d'eau	Capacité du château d'eau Hauteur sous cuve										V = 75 m ³ ; Hsc = 12 m				
		Tuyauterie Arrivé et départ										Fonte Ductile DN 100				
		Mode de distribution										Refoulement - distributif				
		Vanne hydro altimétrique										RAS				
		Clôture grillagée										02 unité				
Nombre de BF	20															

FICHE TECHNIQUE : COEUR DE SAEPMV GAMIA 3 REMEMBRE (GANRO)

Intitulé du Projet et Composante	Projet d'Amélioration des Systèmes d'Approvisionnement en Eau Potable de 24 villages (PASAEP_24)															
Financement	Source de financement	Budget National														
	Montant Total des travaux (FCFA)	427 253 840														
Départements	Borgou															
Communes	Bembereke															
Arrondissement	Gamia															
Villages desservis	Ganro															
Populations	Horizons	2030				2040										
	Population Totale	7451				10530										
Station de pompage	Nombre de nouveaux forages réalisés	2														
	Nombre de forages existants réhabilités	00														
	Nombre de forages exploités	1														
	Tête de forage	3"														
	Electropompe	Q=20m ³ /h ; HMT =125 m														
	Source d'énergie	S1 : Groupe électrogène de 25 KVA														
	Locaux techniques et sécurisation	Abri pour groupe électrogène : 01 unités Local de l'unité de chloration : 01 unités Local administratif : 01 unité														
Unités de traitement d'eau e	1 Pompe doseuse de 0-25 litre/h, 1 Bac de 120 litres, agitateur et accessoires															
Equipements de régulation du réseau	32 Vannes, 07 Vidanges, 07 Ventouses															
Canalisation (Tuyau PVC)	Total linéaire Km	∅ 63	∅ 75	∅ 90	∅ 110	∅ 125	∅ 140	∅ 160	∅ 180	∅ 200	∅ 225	∅ 280	∅ 315	∅ 355	∅ 400	
		12.85	0.0	2.4	5.0	1.0		4.3			0	0	0	0	0	
Ouvrage de stockage ou de transit	Château d'eau	Capacité du château d'eau Hauteur sous cuve	V = 100 m ³ ; Hsc = 15 m													
		Tuyauterie Arrivé et départ	Fonte Ductile DN 100													
		Mode de distribution	Refoulement - distributif													
		Vanne hydro altimétrique	RAS													
		Clôture grillagée	02 unité													
Nombre de BF	20															

▴ Album photos des SAEP achevés









Liste des 30 AEV

N° Ordre	Perimetre	Departement	Commune	Arrondissement	Nom AEV	Delegataire
1	Affermage 3	ZouZ	ogbodomey	AkizaA	kiza DénouD	ELCOS C.
2	Affermage 3	ZouD	jidja	Agouna	Agouna-Djidja	DELCOS C.
3	Affermage 2	Atlantique	Kpomasse	DekanmeD	ékanmèF	iat Lux Inter
4	Affermage 1	Plateau	Adja-ouere	Ikpinlel	kpinlè	Ets Dallas Express
5	Affermage 1	Plateau	Sakete	Ita-djebou	AdjegounleS	IGEM
6	Affermage 1	Borgou	N'dali	SirarouS	irarou	Etec-BTP
7	Affermage 2	Atlantique	Kpomasse	Tokpa-domeT	okpadomeE	Imex & fils
8	Affermage 2	Atlantique	Kpomasse	Tokpa-dome	Kpomassè	Ets Akanmannoukon - Tout est grâce
9	Affermage 2	AtacoraC	oblyC	oblyC	oblyR	-Sud
10	Affermage 1	OuemeA	guegues	AvagbodjiB	embè-AkpaL	IBACEL
11	Affermage 1	OuemeD	angbo	HozinA	kpamèL	IBACEL
12	Affermage 1	AliboriK	arimamaK	arimamaK	arimama	SAKSON Services
13	Affermage 2	AtacoraK	ouandeO	roukayoO	roukayoE	ssor Ingénierie
14	Affermage 2	AtacoraT	anguietaC	otiacouC	otiakou	HAP Concorde Bénin
15	Affermage 2	AtacoraT	anguietaN	'dahontaN	'dahonta	HAP Concorde Bénin
16	Affermage 2	AtacoraT	anguietaT	anguietaT	aiacou	HAP Concorde Bénin
17	Affermage 2	Atlantique	Ouidah	PahouP	ahou Nord	LIBACEL
18	Affermage 2	Atlantique	Ouidah	Pahou	Pahou/avlekete	LIBACEL
19	Affermage 2	Atlantique	Ouidah	Savi	Savi-Houeton	Elitre Trans Sarl
20	Affermage 1	Borgou	BemberekeB	eroubouay	Beroubouay	ADIB et Fils
21	Affermage 3	Collines	GlazoueA	klankpaA	klampa	Ets Vinandou
22	Affermage 3	Couffo	LaloB	anigbe	Banigbe	Ets Les 7 Etoiles
23	Affermage 3	Couffo	LaloG	nizounmeG	nizounmeE	ts Les 7 Etoiles
24	Affermage 3	Couffo	LaloH	lassameH	lassameB	essazi BTP
25	Affermage 3	Couffo	Toviklin	Missinko	Missinko	Bessazi BTP
26	Affermage 2	Donga	Djougou	PatargoP	artago	GESBEA
27	Affermage 2	Donga	OuakeB	adjoudeA	kpadeS	OUNA
28	Affermage 3	Mono	Houeyogbe	Doutou	Gbagbonou	Agro Max Services
29	Affermage 3	Mono	Houeyogbe	Honhoue	Honhoue	Essignon Sarl
30	Affermage 3	Collines	GlazoueT	hio	Thio Agouagon	Ets Omo Jesu

